

Décision

Générale

colonial

Décision n° 699 Décisions concernant les Ministères

n° 699

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juin 1963

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro
30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé à effectuer des heures supplémentaires dans la limite fixée par l'arrêté n° 61/80/SPCG du 1° août 1961, le chauffeur-mécanicien de 2° classe, 3° échelon du Cadre territorial : M. Farah Biüilale, au service de M. Gabirault, Chef du Bureau des Affaires administratives. La présente décision, qui aura effet du 1° juin 1963 et durant la période pendant laquelle M. Gabirault expédiera les affaires courantes du Secrétariat général, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.